

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Mairie de Marville
10 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Monsieur **Le Maire**,

Je soussigné (e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : GILLON

Prénoms : Frédéric

Profession ou qualité : Président

Adresse : 20 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Association : Comité des fêtes

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : 1 Place Dan Cooper 55600 MARVILLE

Du : 19/09/26 A 10h

Au : 19/09/26 A 18h

Du : 20/09/26 A 10h

Au : 20/09/26 A 17h

A l'occasion de (4) : Expo lego

Fait à : Marville

Le : 10/08/26
Signature, 

ARRETE DU MAIRE N°49

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. Frédéric GILLON

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 19/09/26 A 10h

au : 19/09/26 A 18h

du : 20/09/26 A 10h

au : 20/09/26 A 17h

à (5) : 1 Place Dan Cooper 55600 MARVILLE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 10/08/2026

Le Maire, 



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie